



Communauté d'Agglomération
Caudrésis-Catésis

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

510

ID : 059-200030633-20211213-2021_125-DE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2021 – 18h00

Délibération n°2021/125

Date de convocation : 3 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Busigny, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Étaient présents (54 titulaires et 1 suppléant) :

BASQUIN Alexandre, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, MOEUR Sébastien, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, KEHL Didier, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membres excusés (3) :

DOYER Claude, BONIFACE Patrice, PLATEAU Marc

Membres absents (4) :

WAXIN Vincent, LOIGNON Laurent, GERARD Jean-Claude, BASQUIN Etienne

Membres ayant donné procuration (12) :

PORTIER Carole à BASQUIN Alexandre, GAVE Nathalie à OLIVIER Jacques, BALÉDENT Matthieu à RICHOMME Liliane, BERANGER Agnès à BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis à POULAIN Bernard, HISBERGUE Antoine à BONIFACE Didier, MATON Audrey à PRUVOT Brigitte, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à BRICOUT Frédéric, RIQUET Alain à RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine à POULAIN Bernard, PAQUET Pascal à DEMADE Aymeric, RICHEZ Jean-Pierre à QUONIOU Henri

Monsieur RICHARD Jérémy est élu secrétaire de séance.

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Cauléry
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Délibération n°2021/125 : Portant acquisition à l'euro symbolique du bâtiment affecté au service public de la petite enfance situé à Caudry

Dans le cadre de l'exercice de la compétence intercommunale « petite enfance », il convient de procéder à l'acquisition de l'immeuble situé rue de la crèche à CAUDRY (59540) (cf. plan cadastral joint en annexe) cadastré AR 1479, AR 1485, AR 1486, AR 1488, AR 1490, AR 1499, AR 1502, AR 1504, AR 1032 pour une contenance totale de 12a53ca, hébergeant la structure multi accueil « la maison enchantée ».

Cette acquisition se fera à l'euro symbolique, conformément aux articles L3211-14 du code général de la propriété des personnes publiques et L2241-1 du code général des collectivités territoriales.

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis assure directement dans le cadre de la compétence transférée, les charges de fonctionnements mais également tous les travaux d'investissement sur l'équipement collectif dédié à un service public,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, dont l'article L3211-4,

Vu le code général des collectivités territoriales, dont l'article L2241-1,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'autoriser Monsieur le Président à acquérir à l'euro symbolique le bâtiment affecté au service public de la petite enfance situé Rue de la Crèche à Caudry (59540) ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer pour la Communauté d'Agglomération toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;**
- **D'élaborer un plan d'investissement et de réaménagement pour ce projet structurant.**

Document annexé : Plan cadastral

Adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 17 décembre 2021 et de la publication le
17 décembre 2021
Vu,

Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 17 décembre 2021

Le Président de séance,
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

CRÈCHE -RAM



RÉFÉRENCE CADASTRALE	CONTENANCE CADASTRALE
AR 1479	02a77ca
AR 1485	00a19ca
AR 1486	03a94ca
AR 1488	01a26ca
AR 1490	00a85ca
AR 1499	00a74ca
AR 1502	00a37ca
AR 1504	02a37ca
AR 1032	00a04ca
TOTAL	12a53ca

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 059-200030633-20211213-2021_125-DE

Reçu en préfecture le 26/10/2021

Affiché le

SLO

ID : 059-215901398-20211021-DEL211021_Q9-DE

AFFICHÉ
EN MAIRIE

Le **26 OCT. 2021**